N° d/1.1/2025/13

2025/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-d-2025-13-AU
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE - FONDS SCOLAIRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la commune de La Frette-sur-Seine est éligible au dispositif fonds scolaire,
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de mise aux normes et de rénovation dans les bâtiments scolaires et au restaurant scolaire, selon le plan prévisionnel de financement.

DECIDE

DE SOLLICITER auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du dispositif « Fonds scolaire », une subvention au taux de 40 % du coût hors taxes des travaux.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention dans le cadre du projet susvisé.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 11 février 2025.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT